



COMMISSION D'APPEL

PV n° 509

Publication le 04-03-2022

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N° 07 2021/2022 :

**Appel Disciplinaire du club de FOOTBALL SAINT JEOIRIEN et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline
MATCH n° 23405501 du 13-11-2021 ES OLYMPIQUE 2 – FOOTBALL ST JEOIRIEN**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 10 mars 2022 à 19h00 au siège du District.**

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre de la rencontre : Monsieur TEIMA HEDY

Pour le club de Football SAINT JEOIRIEN :

- Monsieur le Président Monsieur STEWEN Linard
- Monsieur COUSIN Nicolas

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.



DOSSIER D'APPEL N°8 2021/2022

Appel Disciplinaire du club de LAC BLEU et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n° 23405201 – Seniors D3 - Poule c du 14/11/2021 : FRANGY 1 – LAC BLEU 1

Ce dossier sera étudié le **jeudi 10 mars 2022 à 19h45 au siège du District.**

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant

L'arbitre de la rencontre : Monsieur MASSE Anthony

Pour le club de LAC BLEU :

Monsieur le Président du club ou son représentant
Monsieur CADOUX Joël, Arbitre Assistant
Monsieur KRASNIQI Clirim, joueur
Monsieur ISLAMI Sabri, joueur
Monsieur BERTHOLIO Julien, joueur
Monsieur CHAPET Bastien, joueur
Monsieur MEGOZ Jérémy, capitaine
Monsieur GILOT Frédéric, éducateur

Pour le club de FRANGY :

Monsieur le Président ou son représentant
Monsieur GAUTHIER Eric, arbitre assistant
Monsieur PELLEGRINI Fabien, délégué
Monsieur GRON Nicolas, capitaine
Monsieur BOYMON William, éducateur
Monsieur BAUDILLON, spectateur joueur licencié

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.